

Claire Bobin et Laurie Bessette

Titulaires d'un Master 2 Droit et économie du Sport et juristes à l'Institut du droit équin, association loi 1901 ayant pour objet l'étude et la diffusion du droit relatif au cheval et à l'ensemble des activités liées à son élevage et à son emploi (sport, course, loisir, etc.)

[droitequin@gmail.com](mailto:droitequin@gmail.com)

[www.institut-droit-equin.fr](http://www.institut-droit-equin.fr)



## Médiation équine : activités non règlementées mais soumises à différents risques juridiques

Claire BOBIN<sup>1</sup> et Laurie BESSETTE<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Institut du droit équin (IDE)

Type de présentation : oral sous forme de table ronde

### 1. Ce qu'il faut retenir

Les activités de médiation équine et les profils des praticiens en médiation équine sont divers.

Les activités de médiation équine ne sont pas règlementées mêmes si ces activités sont en développement et si de nombreuses formations existent.

Les praticiens en médiation équine sont exposés à de nombreux risques juridiques sur le plan de la responsabilité civile, des assurances et de la responsabilité pénale.

Le cadre juridique de la médiation équine est un enjeu important pour la sécurisation des praticiens et des bénéficiaires et le développement de ces activités.

## 2. Contexte et objectifs

L'Institut du droit équin (IDE) a réalisé une étude relative au cadre juridique applicable aux activités de médiation équine sur demande l'Institut français du Cheval et de l'Équitation (Ifce).

Cette étude, intitulée : cadre légal et règlementaire applicable aux activités de médiation équine – préconisations en vue de sécuriser ces pratiques, a été remise et publiée sur le site internet de l'Ifce en décembre 2021.

Cette étude a été menée par une équipe de juristes bénévoles et salariés de l'IDE et encadrée par un Comité de pilotage composé d'acteurs impliqués dans les activités de médiation équine (Ifce, FFE, SIPME).

Elle a été réalisée en 3 temps :

- État des lieux des pratiques de médiation en France et du cadre juridique applicable,
- Risques juridiques liés aux activités de médiation équine,
- Préconisations pour un meilleur encadrement des pratiques afin de les sécuriser et d'encourager leur développement.

## 3. Résultats

### a. Concernant l'état des lieux des pratiques de médiation équine :

Les activités de médiation équine sont diverses et variées (équitation adaptée, équithérapie, équicie, équi-coaching, hippothérapie) et les définitions de ces différentes pratiques ne font pas toujours l'objet d'un consensus.

Les profils des praticiens et des bénéficiaires sont également multiples.

Les bénéficiaires peuvent être des adultes ou des enfants, en situation de handicap ou non.

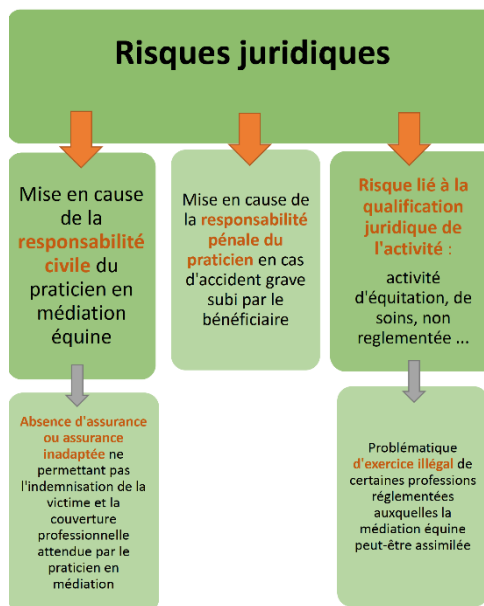
Les praticiens n'ont pas tous le même profil de par leurs formations et diplômes. Un classement des profils de praticiens permet de mettre en évidence des niveaux de risques juridiques différents selon les profils.

### b. Concernant les risques juridiques liés aux activités de médiation équine :

Les activités de médiation équine n'étant pas règlementées, elles présentent des risques pour les praticiens en matière de responsabilité civile, pénale et assurance. Les textes applicables ont été mis en perspective avec l'analyse de la jurisprudence pour identifier ces risques.

Illustration 1 : risques juridiques liés aux activités de médiation équine

RISQUES JURIDIQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE MÉDIATION ÉQUINE



**c. Concernant les préconisations pour un meilleur encadrement et une sécurisation des pratiques :**

Plusieurs préconisations ont été mises en évidence dans notre étude en vue de sécuriser les activités de médiation équine telles qu'une meilleure représentativité obtenue grâce au renforcement de la coopération des acteurs du secteur, une offre de formation permettant une reconnaissance de l'activité de médiation équine, des outils juridiques permettant de sécuriser les pratiques de médiation.

**4. Perspectives**

Grâce à une prise de conscience des risques juridiques existants, notre étude pourrait servir de base à une meilleure structuration des activités de médiation équine par les acteurs concernés en vue d'aboutir à un positionnement du législateur sur le sujet.

**5. Références**

- (1) Cadre légal et réglementation applicable aux activités de médiation équine – préconisations en vue de sécuriser et encourager ces pratiques, Institut du droit équin, décembre 2021 : [https://mediatheque.ifce.fr/index.php?lvl=notice\\_display&id=70708](https://mediatheque.ifce.fr/index.php?lvl=notice_display&id=70708)

ORGANISÉ PAR



SOUTENU PAR

